SECTION de la VENDÉE

http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/

COMPTE-RENDU
COMITE TECHNIQUE LOCAL du 16/04/2018

(2ème convocation après boycott du CTL du 10/04 par toutes les organisations syndicales)

Les représentants FO DGFiP 85 présents à ce CTL :
Aurélien FRONT(CDIF La Roche), Frédéric DANO (BCR), Sandra DONET (SIP Fontenay),
Mickael LICHMANN (BDV La Roche), Sébastien LIEVRE (permanent FO), Anne RETO-RIVIERE (EDR)

Les 4 organisations syndicales avaient décidé de boycotter la première convocation de ce CTL le 10/04 du fait du contexte social !
Après lecture de leurs déclarations, les 3 autres organisations syndicales (Solidaires, CGT et CFDT) n'ont pas souhaité siéger lors cette 2ème convocation du CTL. Elles ont alors quitté la salle.
Fidèles au mandat que vous nous avez confié lors des dernières élections professionnelles en 2011, nous avons siégé malgré le contexte social difficile.
Il nous arrive en effet de boycotter les 1ères convocations des instances pour diverses raisons mais nous siégeons toujours en 2ème convocation afin de défendre au mieux vos intérêts face à notre direction !

*** Déclaration liminaire :**

Mr Le Président,
Le 22 mars dernier, les personnels vendéens vous ont adressé un message clair avec près d'un agent sur deux en grève en Vendée, du jamais vu depuis les grandes grèves de 1989 aux Finances. Les personnels ont ainsi exprimé leur inquiétude quant à leur avenir professionnel et personnel, mais également leur colère et leur rejet des restructurations en cours, qu'ils jugent néfastes pour leurs missions, pour leurs emplois et pour le service public.
Et dernière provocation en date venant s'ajouter à l'exaspération des personnels : l'abandon du plan ministériel de qualifications !

De nombreux Directeurs départementaux annoncent l'enfer aux services de la DGFiP ces prochaines années, tout en demandant aux personnels de rester sereins et de ne pas s'inquiéter !!! C'est notamment le cas dans le Maine et Loire et dans la Vienne.
Certaines directions vont même jusqu'à justifier les fermetures de postes comptables, les suppressions de services, les abandons de missions en qualifiant ces mesures de nécessaires et inévitables car allant dans le sens de l'histoire, la France étant en marche !!!
Et bien, à FO DGFiP, nous ne voulons pas de cette histoire-là !

D'autant plus que dans les réformes envisagées, se profile la mise sous tutelle des DDFiP par les Préfets ! Il est bien loin le temps où les Trésoriers Payeur Généraux pouvaient se glorifier de pouvoir tenir tête aux préfets ! Les N°1 des DDFiP ne sont plus TPG, ils sont Directeurs : la sémantique n'est pas innocente.

Concernant le comité « action publique 2022 », l'annonce de départs dits volontaires et du remplacement des fonctionnaires par des contractuels traduit nettement la volonté d'éclatement des statuts particuliers et du statut général.
En matière de dialogue social, ce sont les CAP que l'on veut vider de leur substance en les transformant en simples instances d'appel, ce qui reviendrait à livrer les personnels à l'arbitraire dans des domaines tels que le déroulement de carrière ou encore les mutations et affectations. Les CTL seraient également fusionnés avec les CHSCT, diminuant au passage les moyens alloués aux représentants des personnels !

Dans un tel contexte, nous ne pouvions que boycotter la première convocation de ce CTL le 10 avril.

Concernant plus spécifiquement ce comité technique local, nous avons plusieurs points à évoquer avec vous.

Nous savons qu'une partie du Pôle de Gestion Fiscale, actuellement installé à la Cité administrative, a vocation à déménager prochainement sur le site de Jaurès. Ce transfert aura forcément des conséquences sur les conditions de travail des personnels concernés sur les deux sites, notamment en termes d'organisation du travail, d'environnement physique, d'aménagement des postes de travail... À quel moment allez-vous fournir aux représentants du personnel un véritable dossier permettant de mesurer l'impact sur les conditions de travail d'une telle réorganisation ? Bien entendu, nous reviendrons aussi sur ce point lors du prochain CHSCT.

Nous avons appris récemment que la DDFiP de la Vendée expérimente le « suivi des compétences » pour les vérificateurs en poste depuis + de 5 ans, selon une procédure aussi surréaliste qu'infantilisante, dont l'issue risque d'être une invitation à la mobilité. Qu'avez-vous à nous dire sur la portée de ce dispositif ? Et pourquoi n'est-il pas présenté dans ce comité technique puisque nos brigades sont concernées ?

Qu'en est-il de l'audit que vous avez demandé concernant le recouvrement de l'impôt en Vendée ? Le transfert du recouvrement de l'impôt de certaines trésoreries mixtes vers les SIP est-il envisagé ?

Ces derniers jours, vos services ont adressé aux personnels une note concernant la déontologie et les contrôles qui en découlent. Nos collègues se soumettent volontiers à ces contrôles, au nom de l'exemplarité. Mais malgré tout, rien ne justifie qu'ils soient lésés par rapport aux autres contribuables ! Nous espérons donc que vous saurez faire preuve de discernement en accordant le droit à l'erreur aux personnels contrôlés, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé. Nous ne cessons de vous répéter que les agents de la DGFiP ne sont pas tous des fiscalistes et qu'ils sont des contribuables comme les autres, avec les mêmes devoirs, oui, mais aussi avec les mêmes droits !
Vous avez également informé les personnels de la mise en place courant mai de l'application SIRHIUS en lieu et place de AGORA. Il nous remonte ici ou là que l'outil SIRHIUS aurait rencontré des difficultés aux Douanes : lenteur et fréquentes déconnexions. Pouvez-vous nous renseigner sur ce point ?

Nous sommes également très inquiets de la mise en place du prélèvement à la source et de la capacité des services, notamment les SIP, à pouvoir faire face à l'afflux de questions des usagers, surtout compte tenu du dernier raté largement diffusé dans la presse sur les erreurs qui se sont glissées dans les déclarations de revenus acheminées cette année : un demi million de foyers concernés ! Foyers auxquels est adressé un courrier moyennant un coût d'affranchissement de plus de 250000 € ! Quel amateurisme !
Pensez-vous sincèrement que nos services sont prês à assumer le déploiement du PAS ?
FO DGFIP condamne cette réforme tout autant que son déploiement hasardeux !
L'an dernier, des formations massives ont été déployées pour le PAS qui n'a pas vu le jour dans le délai prévu. Nous y reviendrons plus longuement, ce point étant à l'ordre du jour. Mais il faut quand même souligner le nombre de jours de formation dispensés inutilement car il a fallu y revenir cette année. Vous savez aussi bien que nous que la formation s'avère utile uniquement quand elle est suivie d'une pratique immédiate. Comprenez que dans le contexte budgétaire contraint que vous nous imposez, il y a de quoi être révolté ! Nous vous demandons donc un chiffrage précis du nombre de jours de formation dispensés pour le PAS en 2017 ainsi que le nombre d'agents concernés de même que le coût de ces formations.

Enfin, au travers de l'enquête adressée aux personnels vendéens par notre syndicat, nous constatons de fortes inquiétudes quant aux problèmes suivants :
- de nombreux collègues sont confrontés à des déconnexions de plus en plus fréquentes de leurs applications, quelles que soient les missions exercées. Ces mêmes applications sont régulièrement indisponibles ou ralenties dans leur fonctionnement. Nos réseaux informatiques sont-ils suffisamment calibrés pour faire face à nos flux ou sont-ce nos PC qui ne sont pas suffisamment puissants ?
- les personnels estiment que les conditions d'accueil des usagers se dégradent, ils dénoncent même un chronométrage par certains chefs de service.
- les personnels constatent qu'on exige de leur part une polyvalence accrue, et ceci de plus en plus fréquemment, avec un travail dans l'urgence au quotidien.
- ils constatent également des problèmes de communication et d'organisation dans certains services, pesant sur le relationnel.

Pour finir cette déclaration liminaire, les élus FO DGFiP pointeront du doigt et dénonceront avec vigueur les décisions et/ou orientations locales qui découlent de cette entreprise nationale de destruction de la DGFiP !

*** Réponses du Président Mr Fuentès à notre liminaire :**

- Concernant la main-mise des Préfets sur les DDFiP, Mr Fuentès nous affirme qu'il n'en est rien, que les DDFiP travaillent toujours en totale indépendance et qu'ils ne reçoivent des ordres que de la Direction Générale.

- A propos du déménagement envisagé du PGF (Pôle de Gestion Fiscale) de la Cité administrative vers Jaurès, Mr Fuentès nous précise qu'une trentaine d'agents travaille sur ce pôle. Cependant, tous n'auront pas vocation à se déplacer sur le site de Jaurès faute de pouvoir accueillir tout le monde.
Pour M. Fuentès, le fait que le transfert soit partiel ne pose aucun problème. Il nous expose en effet sa volonté de décloisonnement entre les différents pôles métiers, jusque-là trop hermétiques, grâce à une meilleure communication et un accroissement des relations de travail.
Le déménagement est programmé pour octobre 2018. Naturellement, ce projet sera présenté aux représentants des personnels lors d'un CTL et d'un CHSCT à la rentrée.

- Sur le « suivi des compétences » des inspecteurs vérificateurs expérimenté en Vendée, Mr Fuentès nous affirme disposer de très peu d'informations à ce stade. Ses services sont dans l'attente d'une circulaire sur le mode opératoire de ce nouveau dispositif. Il s'engage, sur notre demande, à ce que la direction aille expliquer cette nouveauté aux personnels concernés dans les BDV (brigades de vérification). Ce sujet sera également présenté an CTL le moment venu. L'expert FO travaillant en BDV explique à la direction qu'un bilan des compétences quinquennal est annoncé, agrémenté d'une grille de compétences et qu'en l'absence de résultats individuels suffisants, une mutation pourrait être imposée, d'où les interrogations des collègues concernés ! L'expert FO demande également pourquoi les vérificateurs sont ciblés par ce dispositif ? Mr Fuentès avoue ne pas savoir mais il estime que la Direction Générale envoie parfois des informations dans les départements trop tôt !

- Concernant l'audit sur le recouvrement, la direction nous présente un bilan des transferts déjà effectués du recouvrement des trésoreries vers les SIP. Ce bilan révèle qu'il n'y a pas de règle en la matière, les transferts s'étant plus ou moins bien déroulés suivant les cas. Mais aucun retour en arrière ne sera envisagé pour autant. A notre question de savoir si le transfert généralisé du recouvrement vers les SIP est programmé, Mr Fuentès nous affirme que non mais qu'il restera pragmatique sur ce sujet. Le recouvrement selon lui ne doit pas devenir une variable d'ajustement dans les trésoreries mixtes ! Suite à cet audit, il ressort que la CARF fait un excellent travail d'animation du réseau et que la création du PRS a été une très bonne idée. Les résultats sont très bons. En revanche, les différents services assurant le recouvrement ont encore besoin de mutualisation.

- Sur le réseau des Trésoreries, Mr Fuentès nous confirme que la tendance est de conserver seulement une trésorerie par EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Et il s'agit bien là d'une consigne claire de la Direction Générale ! Suivant ce scénario, 3 de nos trésoreries sont menacées ces prochaines années (Beauvoir sur Mer, Chaillé Les Marais et Sainte Hermine). Cependant, Mr Fuentès s'est engagé à ne pas vider progressivement ces trésoreries de leur substance ni à les fermer dans l'immédiat. Cependant, la question de leur fermeture définitive se posera irrémédiablement à l'horizon 2020-2021 ! Mr Fuentès affirme que notre maillage territorial est une force tout en étant conscient que les agents ont des contraintes de plus en plus difficiles dans ces services.
Concernant le recouvrement des créances locales, le directeur nous assure qu'il ne prévoit pas de centralisation sur un site départemental. Il reconnaît cependant les difficultés que peuvent rencontrer les trésoreries pour mener à bien cette mission et envisage d'établir un état des lieux de la situation.

- Sur la déontologie, nous rappelons les dérives du passé dans notre Département et l'acharnement qu'ont subi selon nous certains collègues, avec une triple sanction :
1/ sanction pécuniaire (redressement fiscal),
2/ sanction disciplinaire,
3/ acharnement sur la notation plusieurs années de suite !
Certes, nous partageons avec la direction le point de vue que les personnels de la DGFIP se doivent d'être exemplaires. Nous demandons simplement qu'ils soient traités normalement et sans excès, mais aussi que les procédures de contrôle utilisées respectent leurs droits (pas de relances intempestives par mail, délais de réponses conformes au droit fiscal, etc...) !

Il ne doit pas y avoir de rupture d'égalité de traitement entre les contribuables, qu'ils travaillent à la DGFiP ou non.
Mr Fuentès nous demande de lui faire remonter directement l'information si une telle situation venait à se reproduire.

- Sur SIRHIUS (qui remplacera AGORA), Mr Leca reconnaît qu'il s'agit d'une mutation d'envergure mais n'a pas connaissance de problèmes particuliers concernant son utilisation. Quant à son déploiement, la Vendée a fait le choix de ne pas se satisfaire de la seule e-formation mais d'accompagner les agents en se déplaçant dans les services.

- Concernant nos inquiétudes sur le PAS (Prélèvement à la source), Mr Danellutti nous explique que les formations de 2 jours dispensées en 2017 n'ont pas été inutiles et que celles-ci ont été complétées cette année par une formation d'une seule journée. A notre question « sommes-nous prêt ? », la réponse reste floue. La direction demeure néanmoins consciente des difficultés à venir. Mr Danelutti affirme que la campagne IR qui vient de commencer sera impactée par le PAS et par conséquent plus difficile que les précédentes mais que selon lui, c'est la période de sortie des avis IR (août/septembre) et le début d'année 2019 qui seront extrêmement complexes. L'experte FO travaillant en SIP lui fait part des difficultés auxquelles les personnels doivent déjà faire face concernant le PAS : les premières questions affluent, l'inquiétude des contribuables reçus en accueil est palpable !
Indépendamment de ce que nous pouvons syndicalement penser du PAS (réforme que nous condamnons), il nous faut rester vigilants pour que les conditions de travail de nos collègues assurant l'accueil téléphonique et physique ne se dégradent pas davantage, d'où nos interrogations formulées à la direction.
Les élus FO demandent à la direction s'il ne serait pas pertinent de mettre en place une campagne PAS à la rentrée de septembre mais aussi en janvier-février 2019 lorsque les premiers prélèvements seront opérés sur les salaires des contribuables, afin d'éviter tout risque de submersion de nos services d'accueil et de mise en danger de nos collègues ! Mr Fuentès et ses collaborateurs resteront vigilants et attentifs aux remontées des services, pour s'adapter au mieux à la situation du moment...

- Sur le chronométrage de l'accueil, Mr Fuentès nous affirme être contre ce type de consignes. Il nous demande de lui faire remonter ces informations si elles sont avérées. Mr Danelutti nuance les propos du directeur en expliquant que certains agents sont soucieux d'aller au bout des choses et qu'ils sont donc parfois trop longs inutilement.

- Concernant les nombreux problèmes informatiques subis au quotidien par de plus en plus de collègues, toutes missions confondues, la direction nous confirme qu'elle en a pleinement conscience et qu'elle en avertit régulièrement la Direction Générale. Ce sont vraisemblablement nos applications qui posent problèmes, nos réseaux et nos PC étant adaptés à nos besoins.
Nous insistons pour dire que ces dysfonctionnements dégradent nos conditions de travail !

*** Formation professionnelle : bilan 2017 et plan 2018 :**

La direction nous fournit quelques chiffres : environ 3200 jours de formation pour la DDFiP de Vendée en 2017 (dont 359 consacrés au PAS « prélèvement à la source »).
Après une présentation par la direction, nous soulevons 2 questions :

- Quel est l'avenir du service de la formation professionnelle de la DDFiP de Vendée car dans de nombreux départements ces services semblent en danger ?
Mr Fuentès nous affirme que les directeurs départementaux s'organisent comme ils le veulent sur ce point. Ce service sera donc maintenu car la direction locale est attachée à cette mission. De plus l'équipe ainsi que les formateurs locaux sont très efficaces et les résultats très bons. Le poste libéré par l'inspecteur partant en retraite sera donc pourvu au prochain mouvement de mutation . Mr Leca assurera la liaison en attendant cette arrivée.

- Qu'en est-il de l'absentéisme important sur l'e-formation ? Mr Decros nous explique que les chiffres sont à relativiser car il suffit qu'un stagiaire ne finisse pas une formation, ne la fasse que partiellement ou fasse l'impasse sur un seul point, pour qu'elle soit considérée comme non suivie dans les statistiques. Nous rappelons malgré tout les difficultés rencontrées par certains collègues pour se dégager du temps pour suivre ces e-formations !

Vote des OS : *FO (POUR) , Solidaires + CGT + CFDT (ABSENTS)*
(Explication de vote : Mr Fuentès nous ayant affirmé le maintien d'un service formation professionnelle en Vendée et face à l'éclairage apporté sur l'e-formation, nous avons approuvé ce point de l'ordre du jour.)

*** Bilan budgétaire 2017 et budget prévisionnel 2018 :**

La direction constate que les frais de déplacements ont été contenus du fait notamment de la mise à disposition des véhicules de service aux personnels itinérants.

Les crédits alloués à l'informatique reviennent à un niveau normal après plusieurs années où ils avaient été diminués par raison d'économie, ce qui permet de parvenir à un taux de renouvellement satisfaisant de nos matériels et de rattraper le retard pris sur ce point par la Vendée.
La présentation du budget prévisionnel 2018 nous permet au passage de vérifier que l'action proposée par FO d'acheter 100 écrans supplémentaires sur des crédits CHS (afin de déployer plus rapidement les doubles-écrans dans les services pour améliorer nos conditions de travail) est bien une réalité. Nous pouvions craindre en effet que la direction ne soit tentée de financer cette action uniquement sur des crédits CHS afin d'alléger son propre budget informatique !
L'initiative portée par FO est bien d'obtenir une dotation supplémentaire. Et ce sera le cas si cette action est validée par les autres organisations syndicales siègeant en CHSCT, qui, à ce stade, ont émis des réserves. Affaire à suivre...

La généralisation de l'utilisation de clic-esi a permis de diminuer considérablement les frais d'affranchissement. Il reste cependant encore une marge de manoeuvre significative au niveau des collectivités locales, avec la généralisation du PES ASAP et de clic-esi pour l'envoi de leurs titres et factures selon la direction. En revanche, nous rappelons à nos interlocuteurs, que les nouvelles modalités d'envoi du courrier (3 fois par semaine et par l'intermédiaire de la direction) ont clairement allongé les délais d'acheminement, ce qui nous rend parfois peu réactifs et peut poser problème !

Concernant les imprimantes, les responsables présents nous précisent que le remplacement des équipements des services par un seul mopieur a permis des économies substantielles. Nous leur demandons toutefois de nous confirmer qu'il doit y avoir dans chaque service une imprimante de secours, en cas de dysfonctionnement. Nous signalons en particulier la situation d'une trésorerie rurale où ce n'est pas le cas, malgré de nombreuses demandes. Ne pas hésiter à nous contacter si votre site n'en possède pas.

*** Recrutement de volontaires services civiques et de travailleurs handicapés :**

- Volontaires services civiques : 4 recrutements possibles, pour 8 mois (de mars a novembre 2018). 1 seul volontaire recruté et positionné sur le SIP de Challans.
Pour rappel, les volontaires service civique perçoivent une indemnité mensuelle d'environ 470,00€ et une prestation de subsistance d'environ 110,00€ /mois !!! Nous ne pouvons que dénoncer ces situations de précarité dans lesquelles ces jeunes se trouvent avec aucune perspective de débouché. Nous dénonçons cette entorse au statut de la fonction publique et le contournement des recrutements par concours !

- Travailleurs handicapés : 1 cadre B recruté au SPFE de La Roche / Yon le 01/10/2018 et 1 cadre C recruté au CDIF de La Roche / Yon le 15/06/2018.
FO étant très attaché à l'insersion des travailleurs handicapés, nous n'avons pas d'observations particulières à faire mais nous rappellons à la direction sa responsabilité dans l'accompagnement des ces collègues ! Leur intégration est parfois complexe, notamment dans le contexte social dégradé que vit la DGFiP. Il arrive aussi parfois que ces travailleurs handicapés se retrouvent en grande difficulté tout comme les collègues travaillant à leur côté.

*** Point sur les missions foncières :**

L'activité des géomètres étant restreinte du fait de la diminution progressive des relevés topographiques, certains d'entre eux vont devoir exercer une activité purement fiscale, d'où leurs inquiétudes légitimes !
La direction sera vigilante comme à chaque restructuration (que nous dénonçons) pour accompagner au mieux les collègues concernés !

****

Compte-rendu CDAS du 29/03/2018

Les représentantes FO pour ce CDAS :
Bénédicte CHEVAILLIER et Florence MASSERET (La Roche / Yon), Christelle VIVIEN (Montaigu).

Mr Decros préside son premier CDAS depuis le départ de Mr Josserand.

*** Restauration :**

Mr Decros nous confirme être attaché à la restauration collective de proximité.
S'agissant plus spécifiquement de la restauration de Challans, celui-ci attend de connaître son évolution ainsi que la volonté des agents du site à y déjeuner.
Pour couper court à toute rumeur, il nous précise que la fusion de la gestion des 3 sites (Challans, Les Herbiers et Les Sables) n'est pas au programme !
Le Dr Bailly a insisté sur l'importance de ces lieux de restauration collective. Elle souhaite que tout soit fait pour que les collègues y déjeunent et elle rappelle l'interdiction de déjeuner directement sur son poste de travail

*** Activité de Mr KERISIT, l'assistant social :**

Son compte-rendu d'activité n'étant pas finalisé, ce point est ajourné et reporté au prochain CDAS du 5 juillet par Mr Decros.
La responsable inter-régionale des assistants sociaux devrait participer au prochain CDAS de Vendée.

*** Compte-rendu de la délégation « actions sociale » :**

Les crédits locaux d'action sociale sont en baisse du fait de la baisse des effectifs.

La conférence sur le mal de dos en 2017 a bien fonctionné avec 29 participants. Pour information, une conférence sur le stress sera programmée en 2018.
Les sorties (actifs et retraités) rencontrent toujours autant d'enthousiasme dans notre département.
Le week-end dans le Morbihan remporte un gros succès avec une tarification reliée au quotient familial.
21 agents ont bénéficié d'une action de solidarité en 2017.

Le spectacle de l'arbre de Noël 2018 n'est pas encore arrêté. Globalement le coût de ces divertissements est en forte augmentation.
En plus des cadeaux habituels, des abonnements à la presse seront proposés.

Suite à une demande de FO concernant le recyclage des ordinateurs, Mr Decros nous confirme qu'ils sont donnés à des associations (assoc. de parents d'élèves et restaurants du cœur en 2017) mais qu'à titre très exceptionnel, en fonction de la situation difficile d'un agent, il étudiera la possibilité de lui en remettre un...

****

MOBILISATION

Fort de notre taux de grève (48%) le 22 mars dernier à la DDFiP de Vendée et face aux attaques sans précédent que subissent les fonctionnaires et particulièrement ceux de la DGFiP, nous vous appellons à renforcer la lutte en participant massivement aux actions et journées de grève qui auront lieu courant mai selon des modalités que nous vous préciserons rapidement !

SITE INTERNET : http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/